



A LA RECHERCHE DE LA NATURE

L'année européenne de la nature verra en 1970 la réalisation d'un vaste programme auquel participera la France soucieuse d'améliorer dans certaines localités et régions le « milieu environnant ». Néologisme qui recouvre à la fois la protection et l'équilibre du monde végétal et animal, l'accueil des visiteurs et la solution des problèmes de l'encombrement. Un colloque réunira à Strasbourg au Conseil de l'Europe, en février prochain, les nations intéressées. La France a déjà constitué un comité d'organisation sous la présidence du ministère de l'agriculture.

L s'agit d'abord de coordonner les initiatives, les réalisations qu'elles soient publiques ou privées, mais surtout de mettre au point des actions efficaces.

Elles sont définies en trois chapitres:

— une réglementation internationale pour lutter contre les auteurs de nui-

sances (bruits, pollutions, détériorations, etc.);

— information et éducation du public relativement à la nature par l'école, la télévision, les administrations;

— actions-pilotes à l'initiative de l'état.

Des inaugurations de parcs (Pyrénées, Céven-

nes) et d'aménagements, marqueront publiquement l'an prochain l'intérêt de ces problèmes qui revêtent l'aspect d'une véritable politique. Un colloque — le premier du genre — tentera de déterminer également en 1970 ce que doit être le tourisme dans un parc national.



LA MARMOTTE

Naturalistes, sociologues, éducateurs, économistes sont intéressés car cet environnement de l'homme et de son habitat ne sont pas du seul ressort des loisirs et de la résidence secondaire. Le contexte est plus vaste, les conséquences d'envergure. Caravanier, agriculteur, bricoleur de jardin, industriel, promeneur à pied, automobiliste, banlieusard, nous sommes tous concernés. Aujourd'hui l'humanité tire une sonnette d'alarme devant l'ampleur du déséquilibre que l'expansion de l'espèce a provoqué dans les mécanismes de la nature. L'idée de la protection

de la nature est fort ancienne. Elle apparaît clairement dans les moeurs des peuplades primitives où des Tabous, des interdits protégeraient périodiquement ou totalement certaines espèces végétales ou animales.

Nicolas Skrotzky écrit dans un remarquable ouvrage (1).

« L'homme primitif ne se dissociait pas de la nature. Il en faisait partie intégrante, subissant plus ou moins passivement son rythme. Il prélevait par la cueillette ou par la chasse, les aliments dont il avait besoin. Puis, les siècles passant, il a commencé à se libérer de la tu-

telle de la nature en inventant l'agriculture et l'élevage. Ce faisant, l'équilibre naturel s'est trouvé compromis par la multiplication artificielle de certaines espèces animales ou végétales et par la destruction des forêts qui laissaient leur place aux champs et aux pacages ».

« La séparation de l'homme et de la nature est allée en s'accroissant encore avec la venue du machinisme et le développement des villes... ».

On sait ce qu'il en est aujourd'hui. Pourtant l'homme demeure lié au milieu qui l'entoure. Par son intelligence, il s'est libéré d'un certain nombre de contingences naturelles mais non pas, comme il a tendance à l'imaginer, des règles qui régissent la nature. Grisé par les progrès techniques et scientifiques, il joue les apprentis sorciers, perturbant souvent les équilibres naturels au risque des pires conséquences.

L'air, l'eau, la flore, la faune et le sol forment un équilibre fragile que toute intervention maladroite peut détruire. Parmi les nombreux exemples, on peut citer l'introduction

1. Alerte à l'homme

AU TEXAS LE PAYSAGE EST DÉJÀ UNE RESERVE NATURELLE



en Europe Occidentale de deux poissons des Etats-Unis: la Perche-Soleil et le Poisson-Chat qui depuis le début de ce siècle se sont mis à pulluler dans certains étangs ou rivières. Voraces, ils ont dévoré les alevins au point, parfois, de faire disparaître les espèces indigènes.

On estime que depuis 2000 ans, l'homme a fait disparaître 120 espèces de mammifères, la plupart au XIXe siècle et depuis le début du XXe. Des dizaines d'autres — et pas seulement des espèces exotiques et pittoresques — sont aujourd'hui menacées, qu'il faut préserver avant qu'il soit trop tard.

Si le naturaliste allemand Alexandre Von Humboldt fut le premier savant à préconiser la protection de la nature, c'est en France, en 1853 que fût le premier savant à préconiser la protection de la nature, c'est en France, en 1853 que fut établie la première réserve naturelle: sur la demande d'un groupe d'artistes peintres de l'école de Barbizon, une partie de la forêt de Fontainebleau fut placée sous la protection de la loi pour conserver intacte toute sa beauté.



OURS BRUNS

D'autres réserves furent créées par la suite, soit pour la protection d'un site, soit pour la protection d'une espèce animale. Ces réserves étaient toujours limitées dans leurs buts et dans leur rôle, même lorsqu'elles occupaient un territoire assez vaste (en Camargue, par exemple).

On se bornait à mettre à l'abri de toute destruction une zone de territoire, pour constituer en quelque sorte un trésor culturel, un sanctuaire de la connaissance. Il y a quelques dizaines d'années, les protecteurs de la nature n'avaient pas d'autre ambition.

L'idée relativement récente des parcs nationaux est plus ambitieuse. Il s'agit non seulement de protéger des espèces et des sites, mais surtout de conserver un équilibre naturel à de vastes zones. Laboratoires vivants qui ne sont accessibles aux non initiés que par des sentiers balisés.

Le parc national est créé en vue de protéger et d'étudier la nature sauvage. Le parc régional est fait pour l'homme. C'est un territoire où nous par-

ticipons à la nature retrouvant l'équilibre par le plaisir de regarder un paysage harmonieux par l'agrément de l'accueil d'autres hommes.

Trois parcs nationaux sont déterminés en France.

— **Le parc Alpin de la Vanoise** créé par décret du 6 Juillet 1963

— **Le parc méditerranéen de l'île de Port Cros** créé par décret du 14 Décembre 1963

— **Le parc national des Pyrénées** adossé à la réserve de chasse espagnole d'Anayet à l'ouest et au parc d'Ordessa à l'Est.

Deux parcs naturels régionaux sont réalisés: celui de Saint-Amand-Raismes dans le Nord et le parc d'Armorique. On prévoit, l'an prochain, sur les douze projets encore à l'étude, quatre réalisations: Camargue, Corse, Volcan d'Auvergne et Morvan. Huit parcs restent à mener à terme: la Brière, la forêt d'Orient (en Champagne), le haut Languedoc, les Landes, la Lorraine, le Mont Pilat, le Vercors et la Maine - Normandie. Sur le plan national notons en-



core le parc des Cevennes en projet avancé paradis prochain des randomées à cheval. Le Ve plan préconisait également la création de deux autres parcs: celui du Haut-Dauphiné comprenant le grand massif des Ecrins Pelvoux et les petits massifs du Combeynot et des Cerces. Et enfin le parc du Mercantour inscrit le long de la frontière italienne, dans la région la plus originale des Alpes Maritimes du Préfons au Béjo, compre-

nant notamment le Val des Merveilles.

Les parcs nationaux français ont été conçus pour répondre à un triple critère.

- Conserver les éléments, les complexes et les équilibres biologiques présentant un intérêt scientifique.

- Permettre aux jeunes de compléter leur éducation, aux travailleurs de se détendre dans un milieu naturel attrayant.

- Contribuer à redonner vie à des régions d'une

nature rude que l'homme a tendance à abandonner.

Complétée par un décret d'administration publique en date du 31 Octobre 1961, la loi du 29 Juillet 1960 qui créait les parcs nationaux, précise: ... « Le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes peut être classé « Parc National » lorsque la conservation de la faune et de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel, représente un intérêt spécial et qu'il importe de le préserver, c'est-à-dire de le soustraire à toute intervention susceptible de le modifier... ».

Ainsi dans les parcs, on peut, s'il en est besoin interdire la chasse, la pêche, certaines activités industrielles, publicitaires, commerciales, agricoles, etc... en un mot, tout ce qui pourrait nuire au Parc National.

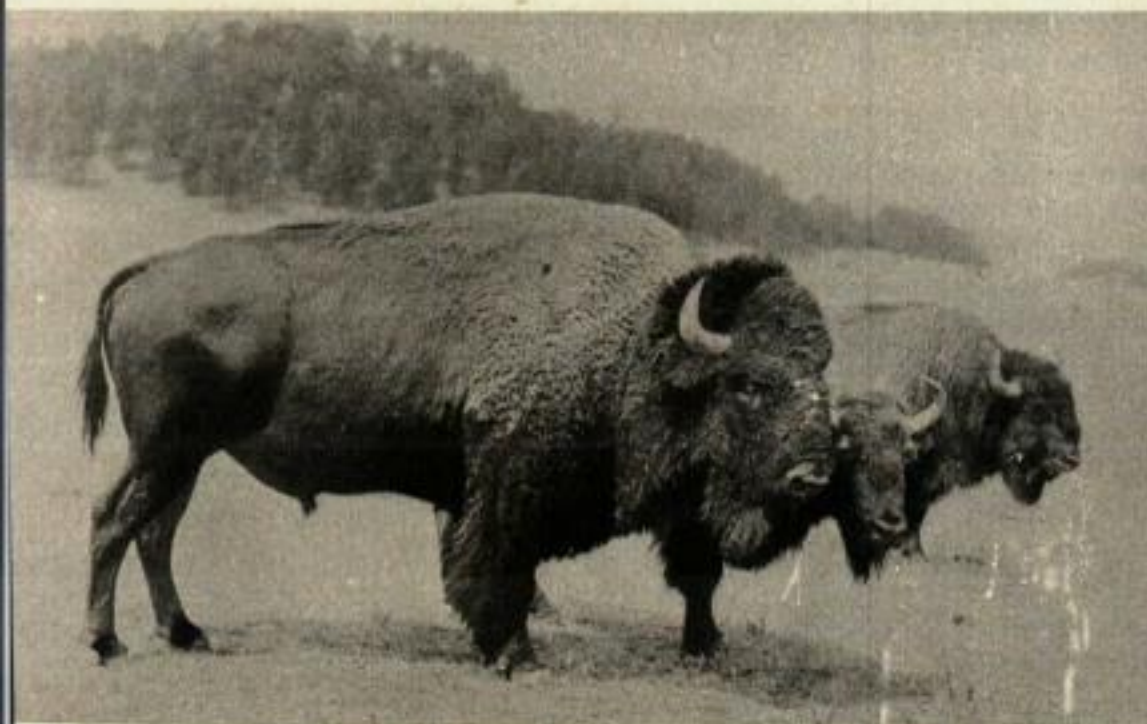
LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Ce premier parc national français occupe environ 60.000 ha dans les Alpes en Savoie. Il s'étend entre les vallées supérieures de l'Isère et de l'Arc, c'est-à-dire entre la Tarentaise et la Maurienne. Il se situe donc dans le prolongement du Parc National Italien du Grand Paradis. A plus 2000 m d'altitude (3852 m au sommet de la Grande Casse) ses hautes vallées glaciaires découpent les massifs montagneux.

Le parc protège de nombreuses espèces d'oiseaux de haute montagne: perdrix blanche, bartavelle, tetraslyre, pinson des neiges, etc... et parmi les mammifères: le lièvre variable, la marmotte, le cha-



MOUTONS DES MONTAGNES ROCHEUSES



BUFFLES DANS LE PARC NATIONAL DE YELLOWSTONE

mois et surtout le bouquetin en voie de disparition en France.

La flore particulièrement riche comporte des plantes qui n'existent que dans les régions arctiques. Le parc comprend des réserves intégrales de petites dimensions créées pour sauver les espèces rares.

La zone du parc est ceinte d'une zone périphérique de près de 140.000 ha qui couvre la haute Tarentaise dont la vallée de Pralognan et la haute Maurienne, soit le territoire de 29 communes.

Des équipements d'ordre social, économique et culturel y sont en réalisation. Parmi les mesures prévues, citons celles concernant l'hébergement des touristes et des vacanciers, l'équipement de nouvelles stations de sports d'hiver, l'installation d'établissements climatiques d'enseignement, la rénovation de villages anciens à côté de centres d'études scientifiques.

En Tchécoslovaquie on étudie scientifiquement l'alimentation du gibier. Cette recherche a pour but de lui procurer une alimentation équilibrée et suffisante qui évitera les dégâts occasionnés aux jeunes pousses par des bêtes mal nourries.



ROSSIGNOLS AU NID

Le parc national de la Vanoise a été pensé pour rester en contact étroit avec la vie locale.

EN EUROPE

La plupart des pays européens (Grande-Bretagne, Suisse, Pologne, Italie, Allemagne, etc...) possèdent déjà des parcs naturels. Mais à la différence des parcs nationaux français, les parcs de ces divers pays sont le plus souvent isolés des parties habitées et accessibles uniquement par quelques routes construites pour les desservir.

Leurs caractéristiques ne sont pas toujours identiques. Ainsi les parcs nationaux en Italie et en Espagne ressemblent surtout à de grandes réserves de chasse tandis qu'ailleurs — en Allemagne Fédérale par exemple — le tourisme y occupe une place privilégiée.

Parmi les plus fameux, il faut citer le Parc National suisse de Basse Engadine (16000 ha) créé en 1914; le Parc National Polonais de Bialowieza où furent sauvés les derniers bisons d'Europe; le Parc National Italien du Grand Paradis (50000 ha) où la popula-



tion de bouquetins était déjà passée de 419 individus en 1945 à 2670 en 1954; le parc des Monts Tatra (67000 ha) bel exemple de parc chevauchant une frontière (Tchécoslovaquie et Pologne).

EN AMÉRIQUE

Les Etats-Unis possèdent d'immenses parcs (29 au total, isolant 5,4 millions d'hectares, 9 millions si l'on compte les « zones classées ») comme celui

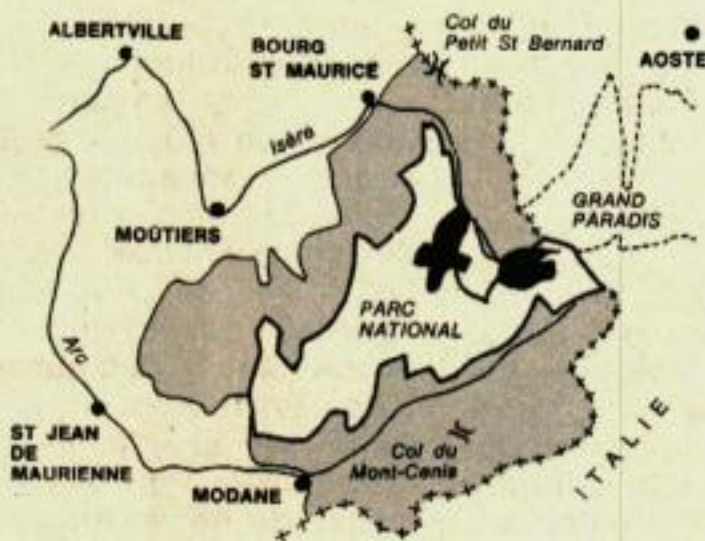
de Yellowstone créé dès 1872 et le fameux Parc Olympic contrée Montagneuse sauvage de 350.000 ha dans le nord-ouest de l'Etat de Washington. Créé en 1938, il garde les plus belles reliques de forêts tropicales humides du nord-ouest du Pacifique: Epicéas, sapins gigantesques, mousses, fougères etc... Les animaux y abondent dont une espèce rare: l'Elan Roosevelt. Comme dans tous les autres

parcs américains, des installations très élaborées permettent aux touristes de séjourner agréablement dans la région.

Remarquable site touristique, le parc national du Grand Canyon — 2600 kilomètres carrés dans le nord de l'Arizona — reçoit chaque jour des visiteurs du monde entier.

Le Grand Canyon du Colorado est une gorge de 347 kilomètres de long, large de 7 à 13 kilomètres

PARC NATIONAL DE LA VANOISE



Dans la zone périphérique dite « Préparc » des réalisations d'ordre social, économique et culturel sont non seulement permises mais encouragées par les pouvoirs publics.

Dans le « Préparc » et dans le « parc », les papiers gras et autres débris ne peuvent plus être abandonnés, les appareils de radio trop sonores sont interdits; camping et feux ne sont autorisés qu'en des lieux soigneusement délimités.

Toute destruction de végétaux et d'animaux, toute mutilation d'arbres, toute publicité ou construction devient ici infraction à la loi. Infractions qui sont punies par des amendes pouvant aller de 3 à 1.000 Francs (doublées en cas de récidives) et des peines de prison allant de 10 jours à un mois.

Les aviateurs et les pilotes d'hélicoptères civils et militaires savent aussi que tout survol d'un Parc National à moins de 1000 mètres d'altitude est également interdit.

● A l'intérieur du Parc, les zones dites de « Réserve Intégrale », dont le but est

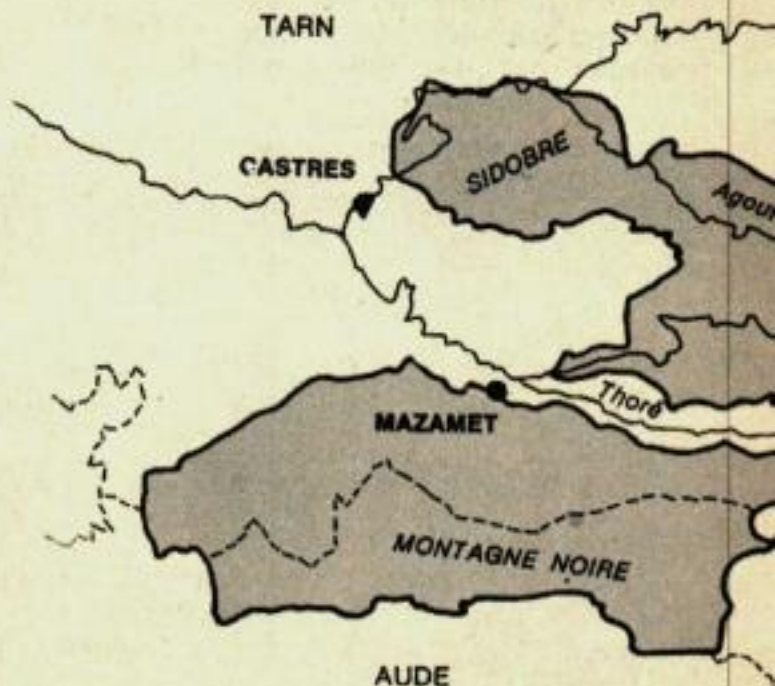
purement scientifique, ne sont ouvertes qu'aux seuls savants et chercheurs dûment autorisés.

● En contre-partie de l'interdiction absolue de la chasse sur toute l'étendue du parc proprement dit, la protection de la faune doit avoir les plus heureuses conséquences sur le rendement des chasses de la zone périphérique où le droit de chasse continue à s'exercer dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

● La chasse photographique, tout aussi sportive et passionnante que l'autre, est permise au touriste qui, au prix d'une courte approche sous la conduite de montagnards qualifiés, peut observer de près des hardes d'isard dans les Pyrénées et d'agiles chamois dans les Alpes.

● A l'intérieur du Parc National (à la Vanoise comme dans les Pyrénées), la vie montagnarde traditionnelle avec ses activités forestières et pastorales, vient s'in-

PARC NATUREL REGIONAL



et profonde de 1600 mètres qui entaille le plateau de Coconino.

Dans le Canyon même, les conditions écologiques sont celles du désert sonorien, tandis que sur les hauteurs du plateau (2000 à 2500 mètres) on rencontre la vie sauvage des hautes zones.

Du point de vue géologique, le Grand Canyon est un livre ouvert qui par de magnifiques illustrations présente au visiteur

extasié l'histoire de la terre de l'ère précambienne aux temps paléozoïques.

EN AFRIQUE

Célèbres aussi sont les parcs africains créés pour protéger une faune menacée par la chasse et ses excès:

— **Le parc national Krüger** situé à l'est du Transvaal créé en 1936. Les hypopotames, les éléphants, les antilopes et même les lions n'y sont plus guère

effarouchés par l'homme qui vient les voir.

— **Le parc national des chutes Murchinson** (Ouganda) d'une superficie de 312000 ha créé en 1952. Les chutes Murchinsons, sont parmi les cataractes les plus impressionnantes du Monde (sources du Nil). Le parc y est surtout constitué par des Savanes, on y rencontre des éléphants, des léopards, des buffles, des girafes, des crocodiles etc...

sérer harmonieusement tandis que le touriste, grâce aux itinéraires de ski de printemps, aux sentiers discrètement balisés et aux gîtes d'étapes découvre des sites incomparables.

LA PECHE

L'une des originalités du Parc National Pyrénéen réside dans l'existence de nombreux lacs de montagne — une centaine environ — naguère sans poissons, mais peuplés depuis quelques années en truites et salmonidés divers.

Dans les torrents et les lacs, le droit de pêche continue à s'exercer dans le cadre des règlements existants. Le Parc avec ses refuges édifiés à proximité des lacs les plus poissonneux a dont été prévu pour devenir le paradis du touriste pêcheur.

U HAUT LANGUEDOC



LES RESERVES

A côté des Parcs Nationaux et Régionaux, il faut encore citer les Réserves de protection biologique et ornithologique. Parmi les réserves biologiques:

La réserve de Camargue 13.500 ha dans le delta du Rhône centrés sur l'étang de Vacarès et la forêt des Rièges.

Fondée en 1928, elle permet la conservation de la flore et de la faune des steppes et des étangs saumâtres.

Des gardes assurent la protection de la réserve où sont établis notamment la station biologique de la Tour-du-Valat et un centre de baguage et d'observation des oiseaux.

La basse Camargue abrite une population unique en Europe de 15.000 à 20.000 flamants roses dont 4.000 à 5.000 nicheurs.

La réserve de Néouville s'étend dans les Hautes Pyrénées entre 1.800 et 2.700 m d'altitude. La faune y est riche et variée: on y rencontre l'isard, le desman, l'hermine, l'aigle royal, etc... et dans ses nombreux lacs, une curieuse population de tritons palmés dont la reproduction retardée par le gel prolongé a lieu à la fin de l'été.

Parmi les réserves ornithologiques:

Le Cap Frehel (Côtes du Nord). Une lande primitive avec 1500 refuges entretenus pour les cormorans, les goelands et les mouettes.

L'Archipel des Sept Iles. Au large de Perros Guirec où la ligue française pour la protection des oiseaux créa en 1912 une réserve pour la protection des macareux, pingouins, guillemots, cormorans, mouettes, fous de Bassan, faucons pèlerins, etc.

Trois de ces îles, Rouzic, Malban et le Cerf sont des réserves intégrales: le public n'y est pas admis.

Le Cap Sizum. Sur la côte sud de la baie de Douarnenez (Finistère).

L'île d'Ouessant. A une cinquantaine de kilomètres de Brest n'est pas à proprement parler une réserve, mais les îlots qui l'entourent forment autant de réserves intégrales.

A cette pointe occidentale de l'Europe, les oiseaux migrateurs et nicheurs sont très nombreux. C'est aussi, le seul coin de France où vivent des phoques: ils s'abritent dans les grottes de la côte.

Les réserves de chasse ne sont pas des réserves naturelles. Néanmoins, elles jouent un rôle important dans le cadre de la protection de la nature, les plus célèbres sont:

La réserve de Chambord (Loir et Cher). Elle prolonge la tradition qui fit du Parc de Chambord l'une des plus grandes chasses royales (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.). On y trouve aussi un parc d'élevage de mouflons de Corse.

La réserve des Bauges (Savoie et Haute Savoie) où l'on protège le chamois et le gibier de montagne.

La réserve de la Sèze (Gard) où l'on protège les castors.

La réserve du Mercanton (18.200 ha dans les Alpes Maritimes).

La réserve de la « Petite-Pierre » (Bas Rhin) cerfs et chevreuils.

La réserve du Pelvoux (27.000 ha créée en 1914 dans l'Isère et les Hautes Alpes).

Le Parc Caroux (Hérault) qui va s'insérer dans le parc naturel régional du Haut Languedoc.

Le Parc du Haut Languedoc est en projet très avancé. S'il se réalise: il s'étendra sur 155.000 ha englobant quelques 90 communes d'une région relativement peu connue si l'on excepte, à l'Ouest, le Sidobre célèbre par ses rochers aux formes bizarres (les trois fromages, l'oie), ses étangs (le lac du Merle) et ses exploitations florissantes de granit. Vers l'Est, l'Espinouse et le « Parc » du Caroux où déjà des mouflons vivent en paix, tout cela jalonné de gîtes touristiques reliés par de forts jolis itinéraires pittoresques à souhait, facilement aménageables et menant au nord vers des lacs et au sud vers la montagne noire à la sévère beauté.

DES ANIMATEURS POUR LES PARCS NATURELS

Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse aux Sports et aux Loisirs, était largement représenté à Carrouges (Orne), où se réunissait cette année la commission interministérielle sur les parcs naturels régionaux, regroupant les représentants des divers ministères intéressés et les directeurs des 14 parcs régionaux actuellement en place.

A cette occasion a été annoncée la mise à la disposition des directeurs des parcs régionaux de quatre conseillers techniques régionaux de Plein Air, qui assureront l'animation sportive et socio-éducative des parcs suivants:

- Parc de la vallée de la Leyre (Aquitaine)
- Parc des Volcans (Massif Central)
- Parc du Vercors (Dauphiné)
- Parc de Normandie-Maine

Rappelons qu'un conseiller technique régional assurera également l'animation du Parc national des Cévennes.

LES JEUNES AU SECOURS DE LA NATURE

1970 sera « l'année européenne de conservation de la Nature ». Les jeunes sont au premier chef intéressés par les objectifs de cette campagne et c'est pour cette raison que le Touring Club de France lance en France, en collaboration avec l'hebdomadaire « Femmes d'Aujourd'hui », l'opération ARCHE DE NOE.

Il s'agit de créer des équipes de jeunes (au sein d'un club, d'un quartier, d'une classe, d'une entreprise) qui décident de réaliser une ou plusieurs actions de sauvegarde de la nature: création de « coins nature », plantation d'arbres, campagne d'information, nettoyage de forêts ou de plages, sauvetage d'animaux blessés, lutte contre le bruit ou la pollution de l'air etc...

Pour réaliser l'action qu'ils ont choisi de mener à bien, les jeunes peuvent prendre contact avec le Secrétariat de l'Opération « Arche de Noé », 4, rue de Ponthieu - Paris - Ville. Le Secrétariat leur fournira, en plus de conseils adaptés à chaque cas, une documentation, des sigles et des fanions.

L'opération réalisée, les jeunes enverront un rapport détaillé de leur action au Secrétariat de l'Arche de Noé. Des prix récompenseront, d'abord sur le plan régional, puis national, et enfin européen, les meilleures réalisations.